



Information relative au projet des « Terrasses du Manoir »

En décembre 2007, le groupe de projet a remis son rapport quant à la nécessité d'agrandissement du Manoir. Ce rapport s'est appuyé sur une étude conduite dans les trois communes membres de la Fondation et sur un questionnaire adressé aux aînés de ces communes. Le besoin étant clairement démontré, un projet de faisabilité fut initié. Pour des questions de coût et de réalisme technique, il fut optimisé au fil de l'avancement des études.

Le projet abouti et fonctionnel qui vous est présenté résulte de ce travail d'investigations. Sa pertinence conceptuelle, sa proximité avec les transports publics et le centre village, sa connexion avec une infrastructure d'appartements protégés, pouvant profiter des services du Manoir, en font un projet de qualité répondant en tous points au concept de Senior+. Celui-ci prône une meilleure réponse aux besoins des aînés en optimisant les structures en fonction des degrés de leur dépendance.

Actuellement, les instances cantonales doivent encore approuver ce projet en fonction des lits disponibles dans le district. Or, toutes les négociations ne sont pas encore terminées et il s'agira, le moment venu, de démarrer les travaux rapidement car le calendrier reste déterminant pour l'obtention des subventions attendues. Celles-ci dépendent, d'une part, de la reconnaissance d'un certain nombre de lits selon les critères cantonaux et, d'autre part, de la reprise de tout ou partie du service de la dette contractée. Afin de ne pas retarder la réalisation une fois les négociations abouties, la Fondation, qui deviendrait propriétaire du fonds actuel, sera en mesure de lever les liquidités nécessaires et de démarrer les travaux dans les plus brefs délais.

Le projet se décline en deux parties distinctes. D'une part, la mise en conformité et l'adaptation des infrastructures existantes du Manoir, tels que le renouvellement de la cuisine, des locaux de services, des circulations et des aménagements extérieurs, les normes sécuritaires et l'adaptation des espaces communs. Et d'autre part, l'ajout de 40 lits supplémentaires sur deux étages pour des séjours de longue ou de courte durée. Ces lits correspondent à un besoin concret de la région et ils permettront d'atteindre le seuil d'autofinancement des frais d'exploitation, ce qu'il n'est pratiquement pas possible de réaliser avec la dotation actuelle. Un point essentiel constitue le lien physique et fonctionnel avec les appartements protégés sur le site adjacent de Chanteclair. Nous avons là une réponse concrète pour les besoins inhérents au concept Senior+, et nous atteignons le seuil de couverture pour les frais d'exploitation, qui se situe aux alentours de 75 lits. La capacité actuelle étant de 55 lits, nous enregistrons actuellement des déficits d'exploitation réguliers.

Une des complexités du projet est son implantation : situé dans un périmètre ISOS et adossé à un bâtiment protégé en pleine exploitation, sa mise en œuvre nécessite un travail minutieux et une attention toute particulière. Le projet proposé répond néanmoins à toutes ces exigences ainsi qu'aux normes formulées par les services de l'État et par la Commission de bâtisse. Nous sommes persuadés que les actuels et futurs résidents sauront apprécier cette nouvelle infrastructure et ses services. Nous adressons ici un merci tout particulier à l'architecte et aux groupes de travail du Manoir, qui ont permis l'aboutissement de ce projet de qualité.